

# Synthèse du colloque

par Michel ROUSSET

Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Grenoble

Président d'honneur de l'ARMF

**A**l'ouverture de la journée dont je présidais la séance, j'ai évoqué les propos d'un professeur de l'Université Mohammed V de Rabat, le professeur Bachir Hamdouch qui assurait la synthèse d'un colloque qui s'était tenu en Juin 2005 à Rabat sur le thème : "Le troisième âge des marocains résidant à l'étranger " ; celui ci déclarait :

"Les MRE du 3eme âge ont été oubliés; on ne s'est aperçu de leur existence que récemment ; on a été surpris par le phénomène et par son ampleur même relative ; il a pris tout le monde de court hormis quelques spécialistes".

Aujourd'hui, et depuis quelques années déjà, la prise de conscience de cette situation est réelle. Ce colloque de 2005 en témoigne mais aussi celui qui s'est tenu il y a exactement deux ans à Rabat à l'initiative de Madame Amina Aouchar de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique, et de Abderrhaman Errabai de l'ARMF: "Bien vieillir à l'étranger ", et aujourd'hui encore grâce à l'ARMF et à la coopération de nombreuses associations, ainsi qu'à l'aide du Conseil régional Rhône-Alpes, du département de l'Isère et de la Ville de Grenoble, et aussi naturellement du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Cette journée est consacrée à un aspect spécifique et particulièrement préoccupant du troisième âge des MRE : celui du vieillissement de la femme maghrébine.

Pourquoi est-il spécifique ? C'est ce que nous ont démontré les intervenants de cette rencontre.

Monsieur Claude Jacquier président de l'Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels (ODTI), a ouvert la matinée. Il a indiqué que le thème de réflexion de la journée avait pendant longtemps été négligé en raison de la faiblesse des études sur l'immigration en général et à plus forte raison sur le vieillissement des populations immigrées. Il a rappelé qu'un certain nombre de questions étaient en quelque sorte taboues, qu'il s'agisse des communautés étrangères, du genre, de la place des femmes au regard des divers secteurs d'activité : santé, éducation, économie, politique, etc., et cela d'ailleurs aussi bien en France que dans les divers pays du Maghreb. Il a ensuite donné une série de statistiques émanant de la CNAV permettant de donner un éclairage sur la réalité statistique da la population féminine analysée.

Les deux interventions suivantes présentées par Mesdames Fatima Benmadani et Nassima Moujoud, ont été très éclairantes sur ce que représente cette spécificité de la situation de la femme maghrébine mais aussi de sa complexité.

Cette complexité résulte tout d'abord du fait d'une hétérogénéité certaine de la catégorie : femmes isolées, femmes vivant en famille, femmes bien socialisées, veuves, femmes délaissées, etc...

Elle résulte aussi de ce que l'on peut appeler la "psychologie " particulière de beaucoup de ces femmes qui éprouvent une méfiance à l'égard de l'intérêt qu'on leur porte, que ce soit de la part des universitaires qu'elles confondent avec des journalistes dès

lors qu'ils enquêtent sur la façon dont elles vivent ou des journalistes dont elles pensent qu'ils ont peut être partie liée avec quelque institution policière. Elles en craignent les conséquences car leur souci est qu'on les ignore, qu'on ne s'occupe pas d'elles, qu'on les laisse en paix.

Mais paradoxalement, elles ont aussi besoin d'une reconnaissance de leur individualité alors qu'elles ont le sentiment d'être l'objet d'un regard stigmatisant même si ce sentiment traduit peut être plus l'idée qu'elles se font du regard de l'autre que de la réalité de celui ci.

Ces femmes sont en outre très souvent dans une situation d'isolement qui résulte de nombreux facteurs, que ce soit de leur qualité de femmes, de veuves, de femmes délaissées, du fait du départ des enfants ou encore de leur santé plus ou moins défaillante.

Bien souvent centrées sur la maison et les tâches ménagères, ignorant la langue du pays d'accueil, elles se trouvent dans une situation de précarité, de difficulté de communication, tous facteurs qui font obstacle à leur socialisation. Pour ces femmes, l'aboutissement de cela est un sentiment "d'enfermement".

Malgré toutes ces difficultés, elles cherchent à s'autonomiser ; les plus actives d'entre elles y parviennent par divers processus, notamment grâce à leur insertion dans divers réseaux sociaux, associations, voisinages par exemple, et de cette façon elles opposent "une résistance silencieuse à la méconnaissance" dont elles sont l'objet ou dont elles pensent qu'elles sont victimes.

A cet égard, on a souligné l'importance pour la perception qu'elles ont de leur situation du parcours migratoire qui a été le leur et qui varie entre deux extrêmes : l'émigration choisie ou l'émigration subie.

Une question importante a été longuement évoquée, y compris par les questions et

interventions de l'auditoire, concerne la question de savoir si ces femmes peuvent avoir accès à l'espace public. On a évoqué leur présence à la mosquée et sa signification ; le débat a porté sur le point de savoir si la mosquée était un espace public ou un espace privé. Mais le point central des interventions et des questions était le suivant : Ces femmes peuvent elles cesser d'être "des sans droit à la parole" ou des "sans voix" dans la famille ?

L'intervention d'une personne membre de l'association Targa de Saint Etienne a été particulièrement intéressante car elle a mis en lumière le caractère fondamental de la maîtrise de la langue du pays d'accueil pour sortir de "l'enfermement" dont les causes ont été exposées ci-dessus et qui font obstacle à la reconnaissance de l'individualité de ces femmes. La connaissance suffisante de la langue permet la communication et permet de surmonter les multiples problèmes qui se posent aux femmes en général et à plus forte raison aux femmes âgées et qui constituent en quelque sorte la trame de leur existence.

Ce sont ces questions qui ont été abordées au cours des séances de l'après-midi.

C'est tout d'abord les problèmes de santé qui ont été présentés de manière particulièrement suggestive par Madame Mathieu, médecin responsable du centre médical du Vieux Temple. Les facteurs dont les intervenantes du matin ont montré qu'ils conduisaient à une sorte d'enfermement des femmes et spécialement des femmes âgées se retrouvent ici pour faire obstacle à un traitement correct des problèmes de santé qu'elles rencontrent : Ressources financières faibles, mauvais logement, isolement social, analphabétisme et mauvaise maîtrise du français expliquent le non accès aux soins, la mauvaise compréhension du bien fondé du traitement proposé et parfois même le refus de suivre les prescriptions ; ceci pose deux

problèmes ; celui des patientes que l'on a déjà rencontré ; mais aussi celui des acteurs du système sanitaire dont l'insuffisante compréhension de la situation de ces femmes conduit à une incompréhension réciproque. La formation des personnels de santé est nécessaire pour remédier à cela de façon à ce qu'ils puissent mieux connaître et mieux servir ce public très particulier en lui assurant un accompagnement en quelque sorte personnalisé.

La deuxième intervention présentée par Maître Aboudahab a montré que cette femme maghrébine se trouvait souvent confrontée à un bouleversement de la famille, résultat soit du droit migratoire qui s'oppose par exemple au regroupement tardif des époux mais aussi au regroupement au profit des descendants malgré l'intérêt que cela peut présenter pour les petits enfants.

Mais le bouleversement arrive de plus en plus souvent ainsi que l'a confirmé la personne responsable du service social au Consulat général du Royaume à Lyon, de la désunion du couple qui entraîne "une déchirure" psychologique pour la femme abandonnée souvent sans ressource. Sur cette situation se greffe souvent un problème matériel : que deviennent les biens du couple, notamment si le mari qui rompt le mariage et qui se remarie à la faveur d'un voyage au Maroc, a effectué des acquisitions au bled sous son seul nom ?

L'évolution du droit migratoire se heurte à des considérations d'ordre économiques et financières; mais on constate cependant des possibilités d'assouplissement du fait de la jurisprudence dans certains domaines grâce à l'interprétation des textes qui doivent tenir compte de l'évolution de la société ; on a pu le constater à propos de l'accueil dans certaines conditions des enfants sur la base de la prise en compte par le Conseil d'Etat

et les juridictions administratives de l'intérêt pour celui-ci d'être accueilli dans une famille malgré la non reconnaissance par la France de la Keffala. La jurisprudence du Conseil constitutionnel est également encourageante en ce qui concerne les droits des femmes à toucher des pensions de réversion de leur mari ancien militaire de l'armée française. S'il y a donc une rigidité du droit, il existe cependant des perspectives d'évolution favorable, que ce soit par le biais de la jurisprudence, de l'intervention du législateur ou de la négociation des aménagements nécessaires des conventions existantes entre les divers Etats lorsque celles-ci ne correspondent plus aux exigences du traitement des réalités que vivent les MRE.

Une troisième intervention a porté sur un problème particulièrement aigu : celui du logement et notamment du logement des personnes âgées, spécialement des femmes. L'intervenant, Monsieur Barou, explique que l'on peut faire l'hypothèse qu'en principe la femme vit en famille, ce qui correspond à la situation générale.

Les statistiques montrent que la majorité est locataire en HLM, qu'il existe une minorité de propriétaires dont le nombre augmente lentement, que certains résident dans des habitats privés locatifs dont la qualité s'est améliorée, et enfin qu'une minorité vit dans des établissements spécialisés : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

On constate dans le logement une évolution liée aux programmes de rénovation urbaine qui entraînent la destruction des HLM et le relogement des anciens habitants dans des logements rénovés et modernisés; on peut se féliciter d'une meilleure adaptation du logement à la situation physique des populations immigrées, mais cela implique souvent un changement de la localisation des habitants, c'est-à-dire à un choc affectif

et relationnel pour des gens qui ont vécu plusieurs décennies parfois dans un lieu et un environnement physique et humain qui disparaît brusquement; cela provoque une déchirure qui peut être aggravée en cas de disparition du mari et de départ des enfants.

En définitive, on constate une grande diversité des situations au regard du logement, mais on constate aussi la volonté des femmes âgées de conserver leur autonomie et, lorsqu'elles le peuvent, d'éviter d'habiter avec leurs enfants tout en leur rendant les services naturels dans les relations avec leurs enfants.

Enfin, l'accueil des immigré(e)s dans les EHPAD ne pourra que se développer à l'avenir du fait même de l'augmentation de l'âge et de la dépendance malgré une hostilité générale à l'égard de cette solution contraire aux traditions du pays d'origine. Il faudra donc que ces établissements et leur personnel s'adaptent à la diversité culturelle des populations accueillies. Il faudra aussi que ces populations acceptent l'indispensable mixité de ces établissements.

Il revenait enfin à monsieur Bouanani de présenter le rôle des institutions dans l'accompagnement des femmes âgées qui vivent des situations difficiles du fait des difficultés de l'âge, de la précarité, de la santé dégradée et des aléas de la vie familiale dans un milieu très différent de celui de leur pays d'origine.

Les institutions ont un rôle à jouer, que ce soit celles de l'Etat et de ses prolongements au

niveau des circonscriptions administratives, régionales et départementales ou celles des régions, des départements et des communes.

Ces institutions mènent des politiques qui ont directement ou indirectement une incidence sur la vie des populations immigrées dans le domaine de la ville, dans le domaine social par exemple. On citera le programme Rhône-Alpes pour l'intégration des populations immigrées dans lequel, d'après l'Etat, la question des personnes âgées constitue un axe fort ; de même peut-être important bien qu'il concerne tout le monde et ne soit pas spécifique aux immigrés, le Schéma d'autonomie des personnes âgées et handicapées dans le département de l'Isère.

Enfin les associations jouent un rôle essentiel pour la veille anti-discrimination, l'adaptation des foyers d'accueil, notamment à la mixité et l'accompagnement des personnes âgées dans leurs relations avec les administrations dont les prestations sont indispensables

à la vie des MRE et spécialement des retraités.

Au terme de cette journée il est possible d'apporter un début de réponse à la question du vieillissement des immigrés en général et des femmes en particulier, car la question fait l'objet de nombreuses études de la part des universitaires mais aussi de la part des acteurs sociaux qui sont fortement ancrés sur les réalités que vivent ces populations.

Le mouvement associatif est très actif et les initiatives qui en proviennent



Stones © Victor Antkevyy

se multiplient, les institutions publiques nationales et surtout locales sont attentives à ces questions qui concernent le problème général du troisième âge et également le “vivre ensemble”.

Sans doute, on peut souhaiter plus, plus vite et mieux. Mais le mouvement est là, et il ne peut que se poursuivre.

En terminant, je pense qu'il faut insister sur la nécessité de tirer des enseignements pratiques de cette rencontre avec les représentants des associations ; les réflexions d'aujourd'hui devraient déboucher sur des propositions concrètes ou sur des amores de solution aux problèmes qui ont été identifiés. C'est là une nécessité si l'on veut faire remonter auprès des pouvoirs publics les informations recueillies pour améliorer les politiques publiques dont ils ont la responsabilité, par exemple dans le domaine du logement, de l'accessibilité aux soins et aux services administratifs, etc.

C'est pourquoi, on ne peut que se féliciter de ce que les organisateurs de cette journée aient pu trouver les moyens nécessaires à la publication des interventions des participants à cette journée ; cette publication permettra d'en assurer la diffusion auprès de tous ceux qui peuvent jouer un rôle dans la recherche des solutions aux problèmes inhérents à la condition des femmes maghrébines, problèmes qui ne sont d'ailleurs pas sans rapports avec ceux que vivent les femmes dans leur ensemble lorsque l'âge, l'isolement ou la maladie les coupent de la famille et de la société ■

